

DECISION MUNICIPALE n° D20250314-017

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

| | | | |
|--------------|---|-----------------------------|-----------------------------------|
| | Service | Cellule Affaires Juridiques | |
| | Matière | 3.3 | Domaine et patrimoine - Locations |
| Objet | Location d'un local 9 rue de la Liberté/1 rue Alsace Lorraine pour une boutique accompagnée | | |

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la convention d'occupation à titre précaire avec la SCI KSA, pour la location d'un local situé 9 rue de la Liberté et 1 rue Alsace Lorraine à USSEL (19200), composé d'un magasin en rez-de-chaussée d'une surface de vente de 60 m² environ et d'un point d'eau, d'un WC et d'une cave en sous-sol d'environ 20m².

Article 2 : La convention est conclue pour une durée déterminée de 12 mois prenant effet le 1^{er} avril 2025 pour s'achever le 31 mars 2026.

Article 3 : Le montant du loyer mensuel est de 750,00 €, hors charges, non soumise à la TVA, que la Commune s'oblige à payer au propriétaire à terme à échoir.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 14 mars 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE